



Communiqué de presse  
le 19 mars 2020

## L'impact de la crise sanitaire sur le travail temporaire

Etroitement corrélé à la conjoncture économique, le secteur du travail temporaire est violemment frappé par les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 et se mobilise pour mettre en œuvre les mesures prises par les pouvoirs publics pour pallier les difficultés économiques.

### **Le secteur de l'intérim se trouve profondément frappé par l'épidémie de Covid-19 et les restrictions nécessaires prises par les pouvoirs publics pour limiter la propagation du virus**

En l'état actuel, les enseignes de travail temporaire font état de taux de réduction de leur activité très préoccupants, qui varient entre 60% et 90% selon les secteurs dans lesquels elles opèrent. Sur la période du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2020, le marché est resté orienté sur la tendance observée depuis le début de l'année, avec une baisse de 5% du nombre d'équivalents temps plein (CTT et CDI-I) par rapport à la même période en 2019. L'estimation d'activité pour la période du 16 au 31 mars accuse une chute de 75%. Rapportée en nombre d'équivalents temps plein (ETP), la perte d'emplois imputable à la crise sanitaire s'élèverait ainsi à 557 500 ETP entre la première et la seconde moitié du mois de mars 2020. Alors que plus de 750 000 ETP étaient comptabilisés avant le 15 mars, ce chiffre tombe à 199 000 pour la seconde moitié du mois.

Les quelques secteurs comme le commerce de détail et la distribution, où l'intérim joue son rôle de remplacement des salariés absents, malades ou retenus à domicile pour assurer la garde des enfants, représentent une très faible part du volume de l'intérim. En effet, ce sont les secteurs de l'industrie (39%) et du BTP (19 %) qui emploient près de 60% des salariés intérimaires. Le secteur du commerce de détail, par exemple, représente environ 3,5% des effectifs totaux.

### **Prism'emploi accompagne ses adhérents**

Prism'emploi est pleinement mobilisé et en dialogue constant avec les autorités publiques pour accompagner ses adhérents et les aider à maintenir la continuité de leurs services et une partie de l'emploi intérimaire. Il met à leur disposition les informations et le conseil nécessaires pour leur permettre d'appliquer les mesures économiques et financières mises en œuvre par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises, en particulier le report des échéances sociales et fiscales et le recours au dispositif de chômage partiel.



Les salariés permanents comme les salariés intérimaires sont éligibles au dispositif d'activité partielle dans les conditions prévues par les textes. Les entreprises de travail temporaire peuvent bénéficier du dispositif d'activité partielle pour leurs salariés intérimaires, dès lors que leur client arrête les contrats de mise à disposition.

Par ailleurs, dans ce contexte de crise, les agences d'emploi jouent plus que jamais leur rôle d'information et de soutien auprès des salariés intérimaires. Elles répercutent les recommandations en matière de prévention. Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire a également mobilisé ses outils d'information (newsletter, sms, publications web) pour informer sur la pandémie, rappeler les gestes barrière et promouvoir la solution de téléconsultation médicale mis en œuvre par Medaviz et prise en charge par le FASTT. Près de 300 000 salariés intérimaires ont été destinataires de cette campagne d'information.

Les agences d'emploi, sollicitées par leurs clients qui voient leur activité se maintenir ou se développer, notamment dans le secteur de la logistique, de la grande distribution, de l'agroalimentaire, font le maximum pour mobiliser leur vivier de salariés intérimaires et trouver des ressources pour répondre à la demande, dans le respect des consignes gouvernementales. Dès un retour à des conditions sanitaires normales, les entreprises de travail temporaire seront en mesure d'accompagner leurs clients et de faciliter leur reprise d'activité en les aidant à trouver les ressources humaines dont elles auront besoin.

Les agences d'emploi sauront ainsi démontrer, une fois de plus, leur rôle d'intermédiaire responsable, présentes à tout moment aux côtés de leurs clients et de leurs salariés.

---

#### Contacts presse

**Godefroy Daubin**  
06.67.98.27.32  
godefroy.daubin@plead.fr

**Juliette Prost**  
06.72.47.53.28  
juliette.prost@plead.fr

#### À propos de Prism'emploi

**Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.**  
[www.prismemploi.eu](http://www.prismemploi.eu) - @Prismemploi

